



COMITE REGIONAL DE NOUVELLE AQUITAINE

Siège : 17, rue de la Moulinatte – 33130 – BEGLES

Téléphone : Charles PASTOURELY - 06.13.08.66.97

Mail : cr-nouvelle-aquitaine@petanque.fr



Compte-rendu réunion

Commission sportive

03 Février 2024 – BRIVE (19)

La réunion débute à 09h30, le 03 Février 2024, sous la présidence de **Jacques LACAVE** et **Alain FORETNEGRE**.
Jean-Marc CAPBLANCQ secrétaire de séance.

Personnes présentes :

Mme Yvette DELOL, Mrs. Jacques LACAVE, Francis CHENOT, Jean-Marc CAPBLANCQ, Alain FORETNEGRE, Alain SOLEILHAVOUP, Rémi LAPEYRONNIE, Serge PAGNOUX, Alain NEHEMIE, Christian DEVAINE.

Personnes absentes :

Mrs. Didier RICOU, Loïc MONNIER, Roland ARMAND, Bernard PARGADE, Patrick PAQUET.

Assistent à la séance:

**M. Dominique BRUGEILLE (Provençal),
M. Anthony GARNUNG (CD33).**

Jacques LACAVE remercie toutes les personnes qui se sont déplacées pour cette réunion à BRIVE.

Règlements des championnats Régionaux (Alain FORETNEGRE)

Il rappelle qu'il enverra à chaque comité le règlement pour commentaires à fin d'être validé lors de la prochaine A.G.E.

Les remarques sont les suivantes :

- Il est précisé que l'éthylotest est obligatoire sur les championnats et doit être fourni par le comité organisateur.
- Il est demandé, que le contrôle alcoolémie, soit systématique pour tous les qualifiés des ¼ de finales et aléatoire avant.
- Une fiche de compte-rendu sur le modèle des nationaux sera à renseigner par le délégué des championnats régionaux.
- Les résultats des championnats régionaux doivent être envoyés à la FFPJP par le comité organisateur.
- Toutes les équipes (même jeunes et éducateurs) auront l'écusson de leur comité.
- Les délégués doivent également porter l'écusson de leur comité.
- Le motif d'absence sera à envoyer dans les 4 jours suivant le championnat et les sanctions seront prises en cas de motif non reconnu.
- Le tirage sera fait 2 semaines minimum avant le championnat.
- Toutes les équipes auront une fiche de jeu et un suivi sera fait en double sur un graphique papier en parallèle de « Gestion Concours ».
- Quelques modifications sont faites sur le déroulement et les horaires en particulier pour le provençal.
- D'autres remarques sur d'autres points de détails et la numérotation des pages.

Ce texte commenté sera envoyé à tous les membres de la Région pour approbation

Il est évoqué le problème pour le tir de précision des juniors féminines dans le cas où certains comités n'ont pas la possibilité de présenter les 2 joueuses. La commission propose de répartir sur les autres comités le manque, au prorata des inscrites) avec un maximum au final de 3 ou 4 joueuses par comité.

CR réunion commission jeunes (Francis CHENOT)

Tous les comités ont accepté de payer pour les équipes supplémentaires jeunes (classées 7 ou 8) sauf le CD64 qui ne prendra au maximum qu'une seule équipe.

Alain FORETNEGRE a tenu à s'expliquer sur ce sujet car il n'avait apprécié qu'on est mal interprété les propos de son mail « demande réunion avant de prendre une décision » et qu'il n'était pas contre mais seulement en attente de la réunion de la commission Jeunes.

Il est proposé que les tenues jeunes fournies pour les championnats de France soient récupérées par les éducateurs responsables dans un état correct pour l'année suivante et si elles sont abimées, elles seront facturées.

Toutes les réservations d'hôtel et repas du samedi midi seront faites par le Comité Régional pour le Championnat de France et les factures envoyées aux comités concernés.

Pour les joueurs qui ne dorment pas à l'hôtel, un règlement va être établi et indiquera qu'ils devront rembourser le prix de la chambre (à prévoir aussi pour les adultes).

CRENA :

8 tablettes ont été achetées pour noter les boules et faire la récupération des résultats sur l'ordinateur et cela avec 8 logiciels « Performance » et 1 logiciel « Analyse » pour un total de 4500 €.

Dates du CRENA :

Sélections les 20 et 21 février ainsi que les 16 et 17 avril à Bassens. Pour ceux qui veulent y assister, il vaut mieux y aller le 1^{er} jour du stage. Il faut informer les responsables pour la réservation des repas.

Le règlement du championnat jeunes a été fait, ainsi que les fiches de jeu type.

Ce règlement est le suivant : Finale pour les 2 équipes à 4 victoires, puis un 1^{er} tour pour qualifier les 4 équipes suivantes (qualifiés 3 à 6) et ensuite 1 ou 2 tours de barrages entre les 4 équipes perdantes pour 1 ou 2 places supplémentaires (qualifiés 7 et 8). Un challenge est prévu pour un certain nombre d'équipes suivantes avec un règlement de classement simplifié.

Les tenues des tables seront faites par : Alain NEHEMIE, Serge PAGNOUX et Jean-Marc CAPBLANCQ et le délégué Francis CHENOT.

Il est proposé que les 2 équipes qui sont classées 8^{ème} et qui ne sont pas qualifiées au France soient invitées au national Jeunes d'OBJAT et cela à la charge de la Région.

Francis nous rappelle de penser à faire les réservations pour ce championnat Jeunes à Saint VAURY (23).

Alain NEHEMIE nous précise que le Compte-rendu du CRENA pour les jeunes n'a pas encore été envoyé.

La phase finale du CRC Jeunes aura lieu les 07 et 08 septembre 2024 à BRIVE (19).

Championnats CRC :

Il est demandé s'il ne serait pas possible qu'il soit utilisé le même logiciel pour déterminer les rencontres de tous les CRC.

CRC VETERAN (Alain NEHEMIE) :

Il fait quelques petites remarques :

L'inversion de poules entre Tulle et Saint ASTIER.

La modification de l'orthographe pour le club de « CARSAC » au lieu de « CARSAT ».

Il est décidé de regrouper les équipes d'un même comité dans une même poule, même s'ils disposent de 3 ou 4 équipes. Cette solution est privilégiée pour éviter des possibles forfaits si des équipes se retrouvaient dans une poule avec des déplacements lointains. Pour les équipes d'un même club, elles seront obligatoirement réparties dans des poules différentes. Cette règle sera également appliquée pour les autres CRC.

La phase finale se disputera sur un jour le mercredi 11 septembre 2024 à ST YRIEIX (16).

Il y aura 2 équipes qualifiées pour la phase finale de CNC Vétéran.

CRC PROVENÇAL (Dominique BRUGEILLE) :

Il nous fait 2 propositions de répartitions des clubs dans les poules :

- Version 1 - Economique : regroupement géographique.
- Version 2 - Sportive : 2 équipes de chaque comité par poule.

La version 2 est retenue.

Il est fait remarquer que le CD79 a des feuilles d'inscription différentes de celles de la région et sur celles-ci il manque des informations. Ils ne devraient pas y avoir plusieurs feuilles.

Il y a des réclamations en particulier par un organisateur de national avec des dates qui sont en concurrence. Il est trop tard pour changer les dates des CRC pour 2024.

Pour information, il est fait une inversion de poule entre les clubs de Brantome (24) et Chauvigny (86).

Les remarques suivantes sont faites par rapport au règlement en particulier du CRC provençal, elles sont :

- Le tirage intégral pour la phase finale n'est pas obligatoire. C'est d'ailleurs le cas dans la phase finale organisée par la FFPJP.
- Les 2 premiers de poule sont qualifiés et rencontrent les seconds de poules.
- Il est rappelé que les points non traités par le règlement national peuvent être fixés par la région et indiqués dans le règlement spécifique de la Région. C'est le même cas pour les règlements des autres CRC.
- Il est rappelé que la liste des joueurs doit être fournie obligatoirement avant le début de chaque CRC (règlement 2024).
- En ce qui concerne l'amende dans le cas de non fourniture de cette liste, malgré la suppression de ce point de règlement lors de l'AG, il sera utile de la proposer lors des modifications à venir.

Les modifications des règlements des CRC sont intégrées dans le règlement intérieur de la Région et doivent être votées lors de l'A.G.E.

Il est fait remarquer que la liste des joueurs est consultable sur le site de la Région, en particulier en CRC Open.

Il est rappelé que pour la 1^{er} journée, l'horaire est libre mais la date est fixe.

Question : Un capitaine non joueur peut-il être un muté externe ? Oui même si déjà un joueur sur la feuille de match est un muté externe.

CRC FEMININ (Jacques LACAVE) :

Il nous présente les principales modifications du règlement CRC Féminin pour 2024 qui sont les suivantes :

- Le passage de 4 à 6 joueuses.
- Mise en place du système de montées et descentes avec 2 divisions.
- Le comité de pilotage peut réaménager le nombre de montées, maintiens ou descentes en fonction des éventuelles descentes du CNC et/ou des forfaits (ce règlement est identique pour le CRC Open).
- CRC Division 1 : les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés, dont 3 monteront en CNC. Les équipes classées 7 et 8 descendent en CRC division 2.
- CRC Division 2 : les 1^{er} de chaque poule sont qualifiés et montent en CRC division 1 et jouent la phase finale. Les équipes classées 6 à 8 descendent vers le CDC et sont remplacées par les champions CDC de chaque comité.
- En CRC Division 1 : en 1/2 finale de la phase finale, le 1^{er} de la poule A est opposé au 2^{ème} de la poule B et le 1^{er} de la poule B est opposé au 2^{ème} de la poule A.
- En CRC Division 2 : le tirage est intégral.
- Pour les amendes : 1^{er} forfait 100 € pour un match, 200 € pour la journée et maxi 600 € pour un forfait général et également pour une absence à la phase finale. Ces sanctions sont identiques au règlement national CNC.

La phase finale du CRC Féminin aura lieu le dimanche 24 novembre 2024 à BRIVE (19).

Il serait bien d'envisager que les 2 premiers de chaque poule en CRC Division 2 soient qualifiés pour 2025.

Dans les derniers règlements, il n'y a plus d'interdictions pour les féminines de jouer en Féminin et/ou Open.

CRC OPEN (Serge PAGNOUX) :

Quelques remarques générales sont faites :

- Modification des dates des phases finales des CRC qui se déroulent sur 1 jour seulement,
- Chaque responsable des CRC devra demander à chaque comité organisateur de plateau de lui fournir la liste des délégués et des arbitres désignés pour les rencontres.
- Pour les finales CRC, il faut prévoir 8 fanions au lieu de 6.

La phase finale du CRC Open aura lieu le dimanche 24 novembre 2024 à BRIVE (19).

Il est rappelé que les délégués des équipes de la Région qualifiées aux championnats de France sont désignés par le comité des équipes concernées. Ils sont choisis en priorité parmi les membres de la région ou de leur comité.

Championnats Régionaux :

Les arbitres responsables seront nommés par Roland ARMAND à la fin du mois de février.

Délégation :

Du 17 au 20 mai 2024 à ROCHEFORT (17) : Loïc MONNIER ou Patrick PAQUET,

Les 25 et 26 mai 2024 à St VAURY (23) : Francis CHENOT (Jeunes),

Le 25 mai 2024 à ISLE (87) : Christian DEVAINE,

Les 01 et 02 juin 2024 à St JUNIEN (87) : Christian DEVAINE,

Les 08 et 09 juin 2024 à St AULAYE (24) : Yvette DELOL,

Le 09 juin 2024 à St AULAYE (24) : Francis CHENOT (Tir de Précision juniors féminin et masculin),

Les 15 et 16 juin 2024 à SOUSTONS (40) : à déterminer (JACQUES LACAVE).

Pour le Tir de Précision Junior, un planning pour les passages de chaque comité sera réalisé et transmis.

Il est fait remarquer qu'en 2023, des joueurs qualifiés à 2 championnats de France, se sont vu remettre plusieurs tenues au lieu d'une seule. Il faudra contrôler cela pour 2024. Cela est peut-être dû au fait que le maillot de champion de Région est différent des autres tenues.

Il est dommage que les lieux des championnats changent vu que les calendriers sont déjà faits par certains comités.

Informations générales :

Il sera nécessaire de faire voter les nouveaux statuts de la Région conformément aux statuts de la FFPJP qui ont été votés lors du Congrès.

Nous sommes en attente de l'envoi des statuts types des Régions par la FFPJP pour planifier une réunion de la commission des statuts et règlements.

Ces statuts prévoient en particulier :

1 élu minimum par comité et pas de maximum dans la limite des 12 places réservées pour chaque comité de la Région.

Le Médecin ne fait pas partie du quota des élus.

Il est prévu 2 électeurs par comité pour l'Assemblée Générale de la Région. Ils sont membres de leur comité et désignés lors de l'assemblée générale de chaque comité.

Il est demandé s'il est possible de faire voter les clubs lors des AG des Comités ? Un planning des dates limites pour les AG des comités, ainsi que les dates des votes des présidents de clubs doit être envoyé par la Fédé. Il est probable que cela ne soit pas réalisable.

Lors du dernier examen d'arbitres organisé par la Région, tous les candidats ont été reçus.

Il est évoqué des problèmes dans les suivis des formations.

Nous sommes informés par Yvette DELOL de l'invitation pour la venue de M. GRIGNON dans le CD24 pour la mise à niveau des arbitres et une information pour les présidents de clubs. Elle regrette d'être la seule à faire cette démarche.

Il est rappelé que l'évaluation des arbitres est obligatoire dans chaque comité. Si cette évaluation obligatoire annuelle n'est pas faite, ils ne peuvent pas officier. Certains s'interrogent sur le fait de savoir si ces évaluations sont faites dans chaque comité.

Il serait intéressant que les présidents de clubs aient une information pour connaître leurs rôles et devoirs en particulier en cas de défaut d'arbitre dans un concours.

Il est regrettable qu'il n'y est pas de responsable de la formation au niveau de la Région. Il semblerait que Guy DINIEL a été nommé pour ça, mais cela concerne-t-il aussi les formations des arbitres. Pour eux, c'est peut-être Roland ARMAND.

Il est demandé une réunion d'information de discipline pour les commissions de discipline de la Région (normalement 1^{er} trimestre) et aussi une pour les délégués des nationaux.

Il est demandé que la liste des délégués pour les Nationaux soit reprise en fonction des demandes.

Nous sommes informés de la démission de Joëlle BOURIDEYS, de la Région et de son comité CD33.

Il est 18h00 la séance est levée.

Le Secrétaire Général

Alain NÉHÉMIE



Le Secrétaire de séance

Jean-Marc CAPBLANCQ

